

**Antenne des Côtes d'Armor****Déclaration Préalable du Sgen-CFDT**

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Technique spécial des Côtes d'Armor

Tout d'abord, pour commencer cette séance, avec un peu de retard, nous adressons nos meilleurs vœux à tous les membres du conseil et, au-delà, à tous nos collègues. Nous espérons que l'année 2022, qui n'a pas commencé sous les meilleurs auspices, s'achève mieux et qu'enfin nos revendications soient entendues.

Le 13 janvier le monde de l'éducation était dans la rue, parents et enseignants, privé et public confondus.

Depuis des mois nous demandions en pure perte que soit mise en place une véritable concertation et un peu de bienveillance. Nous aurions aimé que cesse cette gestion autocratique et de dernière minute.

La rentrée chaotique a achevé d'exaspérer les équipes, les contraignant à faire grève pour se faire entendre. Accepter de perdre une journée de salaire alors que ceux-ci stagnent n'est pas anodin et c'est pourquoi les journées de grève suivies restent l'exception. La forte mobilisation du 13 janvier doit alerter l'institution à tous les niveaux.

Pour l'an prochain, en admettant que la pandémie soit derrière nous, ce dont on peut douter, après 2 années compliquées et face à cette année chaotique, où nous aurons rarement eu tous nos élèves présents, nous aurons besoin de personnels supplémentaires, de remplaçants afin de pallier aux difficultés des élèves et à l'épuisement des personnels.

Et si la Covid continue sa course folle, il faudra des enseignants supplémentaires pour faire face aux absences et aux dysfonctionnements majeurs qu'elles engendrent.

**Antenne des Côtes d'Armor**

Les 6 postes de remplaçants prévus au projet seront-ils suffisants ? Sans compter qu'ils seront sans doute impactés par les décisions de modifications du projet présenté.

Nous vous alertions il y a un an sur l'urgence des besoins en ULIS dans l'Est du département. Pourrez-vous nous expliquer le choix de Lamballe pour l'implantation d'un dispositif ? Nous savons que des familles refusent les orientations à trop grande distance de leur domicile, au détriment des besoins des élèves concernés. Sans compter le coût financier pour la collectivité de la prise en charge des déplacements.

Deux postes de maître·sses G sont transformés en poste E. Cela nous interroge. Quel est le signal envoyé aux personnels spécialisés G quant à leur utilité ? Alors qu'un grand nombre de signalements d'élèves présentant des comportements peu scolaires est à l'origine de la rédaction de nombreuses fiches SST de la part de nos collègues, il nous semble que les prises en charge G sont plus que jamais nécessaires pour un grand nombre d'élèves. Nous déplorons ce choix.

La création de deux postes d'enseignant·es référent·es est plus que bienvenue. Leur charge de travail n'a cessé de s'accroître ces dernières années, sans compter les tâches administratives qui l'alourdissent encore. Ils et elles sont à l'interface de la politique de l'inclusion : l'institution doit les préserver et prendre en compte leurs besoins et conditions de travail .

Les dédoublements de classes en REP continue. Mais qu'en est-il des conditions d'enseignement dans les autres classes de ces écoles. 12 en CP puis 27 en cours double. C'est le grand saut !

Nous remercions les services de la qualité des documents reçus . Ils seraient idéalement complétés par les indices IPS des communes. Ce serait une grille de lecture utile pour préparer cette instance et mieux analyser vos propositions.

Les propositions de fermetures sont nombreuses et certaines peu compréhensibles au regard de la situation d'écoles similaires.

**Antenne des Côtes d'Armor**

Nous serons attentifs à vos arguments dans le choix des écoles visées par des fermetures et pourrons peut-être vous éclairer sur quelques situations comme celles de l'école des Grèves à Langueux, l'école Morand-Savidan à Lannion, et évoquerons la situation de l'école Arc-en Ciel de Plerneuf.

Chaque école doit être dotée des moyens nécessaire à un enseignement de qualité et à de bonnes conditions de travail pour les agent·es.

Notre métier, nous l'aimons, mais il ne relève pas de la vocation, du bénévolat ou autre volontariat. C'est un métier, et il doit être reconnu comme tel sans tabler, encore et toujours, sur la conscience professionnelle des enseignants pour combler les insuffisances de l'institution scolaire.

Merci de votre attention.